Feu vert au rachat de Caroll par Beaumanoir

Publié le 29 septembre 2021

Le groupe Beaumanoir a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet d'acquisition de la totalité des magasins Caroll situés en France.

L'opération entraînant un chevauchement d'activité sur le marché du prêt-à-porter de milieu de gamme pour femmes, l'Autorité a examiné si l'opération était de nature à restreindre la concurrence, sur les marchés locaux de la distribution au détail de vêtements et de chaussures pour femmes, dans les zones de chalandise où les magasins des parties sont présents simultanément.

L'Autorité a constaté que, dans chacune de ces zones, les consommateurs continueront à bénéficier d'offres alternatives aux marques des parties, équivalentes en termes de prix et de positionnement commercial.

L'Autorité a donc autorisé cette opération sans la soumettre à conditions.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 29 septembre 2021

Lire le communiqué